

BULLETIN OFFICIEL

N°07

Mercredi 29 septembre 2021



Crédit  Mutuel





Maison des Sports
BP 90144
4 rue des Trois Meules
42010 Saint-Étienne



Comité :
04 77 59 56 60
Délégation :
04 77 23 66 40



comite@loirebasketball.org
www.loirebasketball.org



SAINT-ÉTIENNE

ROANNE

Lundi	9h-12h / 13h-19h	17h-19h
Mardi	9h-12h / 13h-17h30	Fermé
Mercredi	9h-12h / 13h-18h	Fermé
Jeudi	9h-12h / 13h-17h30	17h-19h
Vendredi	9h-12h	Fermé



**LE BULLETIN OFFICIEL DE LA SEMAINE VOUS EST PRÉSENTÉ
PAR NOTRE PARTENAIRE JSD CRÉATION**

jsd
création

ACTUALITÉS

À partir du Lundi 20 Septembre 2021, le Pass sanitaire sera demandé pour accéder au Comité.

COMMUNICATION CLUBS

Objet du mail	Date d'envoi	Destinataires			
		Président	Correspondant	Référents club	Licenciés
Calendriers Mini Basket	28-09-2021	X	X		

Afin de pouvoir diffuser plus directement la communication dans les clubs et de ne pas surcharger le travail des correspondants, nous souhaiterions pouvoir identifier directement dans chaque club :

- un responsable Technique
- un responsable des Officiels
- un responsable Mini-Basket
- un responsable Baby-Basket

Merci de compléter le formulaire ci-dessous avant le 30/09.

Recensement des référents clubs

Liste des Clubs ayant répondu au 28-09-2021 :

ANDREZIEUX BOUTHEON ALS BASKET	NOIRETABLE BC
BALBIGNY AL	PANISSIERES CA
BAS EN BASSET LIGERIENNE BASKET	PERREUX AIGLONS
BASKET CLUB DE MATOUR	RIORGES BC
BEAUZAC AVENIR BASKET	ROANNAIS BASKET FEMININ
BOEN ETOILE	ROANNE BCV
BOISSET LES MONTROND CJS	ROCHE BASKET AL
BOYER NANDAX VOUGY AS	ROCHE LA MOLIERE ES
BRIENNON CDJ	SORBIERS/TALAUDIERE BASKET
C.E.S.T.I. BASKET	ST CHAMOND BASKET VALLEE DU GIER
C.E.S.T.I. BASKET	ST DENIS DE CABANNE ABC
CHARLIEU AL	ST ETIENNE AS MAGIQUE BASKET
CHAVANAY BASKET AS	ST ETIENNE B T S
COISE ST DENIS BC	ST ETIENNE MONTAUD
COTE ROANNAISE ALLIANCE BASKET	ST ETIENNE SOLEIL BASKET CITOYEN
CUINZIER JARNOSSE BASKET	ST GERMAIN LESPINASSE BASKET
DESIDERIEN SEAUVOIS B C	ST HEAND BC
FEURS EF	ST JEAN BONNEFONDS AVANT GARDE BASKET
FIRMINY CHAZEAU-FAYOL AL	ST JEAN LA BUSSIÈRE BASKET
FRAISSES-UNIEUX BASKET 42	ST JEAN ST MAURICE LES LOUPS
GARGOMANÇOIS BASKET	ST LEGER POUILLY GROUPE BB
IGUERANDE AS	ST MARCELLIN BC
JONZIEUX MARLHES BC	ST MARTIN OMNISPORTS BASKET
LA RICAMARIE AL	ST MARTIN/ESTREAUX AS
LAGRESLE ETOILE	ST PAUL EN JAREZ CS BASKET

LE CERGNE JA	ST PAULIEN SPBCPA
LE COTEAU PLAINES	ST RAMBERT ES
LE PUY EN VELAY ASM 43 AUVERGNE	ST ROMAIN EN JAREZ JA
LENTIGNY US	ST ROMAIN LA MOTTE AS
L'HORME US	ST SYMPHORIEN DE LAY AS
LORETTE BC	THIZY BOURG AS
MABLY CLP	VEAUCHE CRAP
MONTBRISON FEMININES BC	VILLARS BASKET
MONTBRISON MASCULINS BC	VILLEMONTAIS AS
MONTROND FRAT.	VILLEREST BC
NEULISE AL	

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE LA DELEGATION

Les élus assureront des permanences les Lundis et les Jeudis de 17H00 à 19H00.

INFOS FÉDÉRALES COVID-19

Ce qu'il faut retenir :

- Contrôle impératif du pass sanitaire pour toute personne entrant dans un ERP
- Contrôle du pass sanitaire des délégations sportives par le délégué du club ou le référent / manager Covid, lors des compétitions
- Contrôle du pass sanitaire des officiels et arbitres désignés par les personnes habilitées
- Obligation de contrôler le pass sanitaire jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire minimum (prévue au 15 novembre).

Le contrôle du pass sanitaire :

Le pass sanitaire est contrôlé par les personnes habilitées.

Celles-ci doivent scanner le QR Code présenté par la personne grâce à l'application TousAntiCovid Verif ou toute autre application homologuée (téléchargeables gratuitement).

Les personnes habilitées à contrôler uniquement le pass sanitaire sont :

- Le **gestionnaire** de l'établissement (ex : la collectivité)
- L'**organisateur** de l'évènement (ex : le comité départemental lors de l'organisation de portes ouvertes)
- Toute **personne désignée** (ex : le club occupant qui a reçu une délégation de sa collectivité pour procéder au contrôle)

Une fois le QR Code scanné et contrôlé, la personne est autorisée à pénétrer dans l'établissement.

À noter : seules les forces de l'ordre sont autorisées à contrôler la pièce d'identité de la personne contrôlée.

Le contrôle du pass sanitaire à l'entraînement :

Lorsque le club est responsable du contrôle du pass sanitaire de ses membres, il doit impérativement désigner, en plus du référent Covid du club, des personnes responsables du contrôle du pass sanitaire, en fonction des jours d'entraînement.

Celles-ci doivent refuser l'entrée dans l'établissement aux personnes qui ne sont pas en règle avec le pass sanitaire.

Le contrôle du pass sanitaire de la délégation sportive lors des compétitions :

Le Bureau Fédéral a confié le contrôle du pass sanitaire des délégations sportives (= participants à la rencontre, inscrits sur la feuille de marque) au délégué du club recevant ou au référent / manager Covid du club recevant.

Si le contrôle du pass sanitaire est assuré par la collectivité le jour des rencontres, alors le délégué du club ou référent / manager Covid du club recevant devra certifier le bon contrôle des pass sanitaires à l'arbitre.

Suite à la mise en oeuvre des contrôles, le délégué ou référent / manager Covid du club devra informer l'arbitre de la rencontre de :

1. L'absence de tout problème quant au contrôle du pass des délégations sportives ;
2. L'irrégularité du pass sanitaire de certaines personnes ne pouvant pas figurer sur la feuille de marque avant le début de la rencontre ou de la présence dans le gymnase de personnes sans pass sanitaire valide.

L'arbitre refusera de débiter la rencontre tant que toutes les personnes inscrites sur la feuille de marque ne sont pas en règle avec le pass sanitaire ou qu'une personne de la délégation sportive ne respecte pas les règles liées au pass sanitaire.

Si nécessaire, l'arbitre renseignera la feuille de marque de la rencontre en conséquence dans l'encart « incident ».

Lors des rencontres sportives, la Fédération recommande également de séparer l'entrée grand public de l'entrée pour les équipes.

Lorsque l'organisateur est en mesure de séparer les deux entrées :

A l'entrée « délégations sportives » :

- le délégué du club ou le référent / manager Covid doit être en charge du contrôle du pass sanitaire. Suite au contrôle de toutes les délégations sportives, il en informe l'arbitre.
- si la collectivité se charge elle-même du contrôle, alors le délégué du club ou le référent / manager Covid sera seulement en charge de certifier à l'arbitre de la rencontre que les contrôles ont bien eu lieu et que toutes les personnes sont en règle.

Lorsque l'organisateur n'est pas en mesure de séparer les deux entrées :

Le délégué du club ou le référent / manager Covid doit se charger de contrôler particulièrement les pass sanitaires des délégations sportives arrivant dans l'établissement.

Ainsi, si d'autres personnes sont en charge du contrôle, ils devront avertir immédiatement le délégué du club ou le référent / manager Covid de l'arrivée de l'équipe sportive.

En cas de présentation de pass sanitaires invalides ou non conformes, la personne en charge du contrôle doit refuser l'entrée.

Toute personne inscrite sur la feuille de marque n'étant pas en règle avec le pass sanitaire devra être retirée avant le début de la rencontre et ne pourra y prendre part.

Le contrôle du pass sanitaire du public, des officiels et des arbitres :

Dans le cas où la collectivité ne se charge pas du contrôle du pass sanitaire, le club recevant doit désigner un ou plusieurs responsables du contrôle du pass sanitaire lors d'une rencontre sportive, chargé(s) de scanner et contrôler les pass sanitaires de tous les entrants sauf ceux des membres de la délégation sportive.

Les officiels et les arbitres sont également contrôlés par les personnes habilitées.

En cas de personne refusant de montrer son pass sanitaire, celle-ci verra son entrée refusée.

En cas de personne ayant un pass sanitaire invalide, l'entrée sera également refusée.

Si l'arbitre de la rencontre est averti de l'absence de contrôle du pass sanitaire du public ou de l'irrégularité de celui-ci, il peut prendre la décision de ne pas débiter la rencontre. Il pourra remplir la feuille de marque dans l'encart « incident ».

La tenue d'un registre

Les personnes responsables du contrôle du pass sanitaire doivent impérativement tenir un registre de l'ensemble des contrôles réalisés.

Ce registre doit comporter les informations suivantes :

- Le jour du contrôle
- L'heure du contrôle
- Le nom du responsable du contrôle

À noter : les noms et prénoms des personnes contrôlées ainsi que leur statut vaccinal sont des informations qui ne doivent pas être collectées.

Le registre est un document qui peut être sollicité par la collectivité et les forces de l'ordre pour contrôle.

En parallèle, les collectivités peuvent demander aux associations de :

- Tenir une liste de l'ensemble des personnes présentes lors de chaque session d'entraînement
- OU
- Mettre en place un QT code TAC-Signal, à scanner par les pratiquants lors de leur entrée dans l'ERP.

Ce contact tracing peut être très utile pour identifier et permettre rapidement à l'ARS de contacter les personnes potentiellement cas contact de la personne contaminée.

Sanctions :

En cas d'absence de contrôle du pass sanitaire :

- Les responsables s'exposent à une amende de 1000€,
- Le lieu pourra être fermé pendant sept jours maximum,
- En cas de manquement à plusieurs reprises sur 45 jours : un an d'emprisonnement et 9000 € d'amende.

En cas de présentation d'un pass sanitaire frauduleusement acquis : 135€ d'amende et 1500€ d'amende en cas de récidive voire six mois d'emprisonnement en cas de 3^e récidive dans le mois.

En outre, le club recevant ne procédant pas au contrôle du pass sanitaire est sanctionnable disciplinairement sur le fondement du Règlement Disciplinaire Général.

Rencontres non jouées :

Suite à l'évolution de l'épidémie de Covid-19 sur le territoire et la mise en œuvre du pass sanitaire pour accéder aux établissements sportifs, le Bureau Fédéral a, lors de sa réunion du 28 août 2021, acté de la suppression du Groupe Sanitaire Fédéral, de la liste des joueurs majeurs constituant un effectif et de la procédure spéciale de report.

Ainsi, lorsque les rencontres sont non jouées, plusieurs cas sont envisagés :

1. Non-présentation d'une équipe

Conformément aux Règlements Sportifs Généraux de la Fédération, une équipe qui ne se présente pas sur le terrain ou avec moins de cinq joueurs ne peut prendre part à la rencontre.

Après expiration d'un délai de 30 minutes, le ballon est mis en jeu par un entre deux au cercle central et l'arbitre siffle immédiatement la fin de la rencontre.

L'arbitre consigne les faits sur la feuille de marque.

Le forfait sera prononcé de manière automatique par le Président de la Commission Fédérale 5x5 à l'encontre de l'équipe qui ne se présente pas le jour de la rencontre ou qui n'a pas assez de joueurs, dès lors qu'elle n'en a pas avisé au préalable la Commission Fédérale 5x5 et le club recevant.

2. Justification de l'absence de l'équipe en amont de la rencontre

Dans le cas où une équipe a averti la Commission Fédérale 5x5 et le club adverse de son impossibilité de se déplacer ou d'organiser la rencontre suite à des cas positifs déclarés au sein de son effectif ou à des cas contact contraints à des mesures d'isolement, le club devra transmettre au Médecin Fédéral tous les éléments justifiant cette impossibilité de déplacement (nombre de cas positif et/ou de cas contact placés à l'isolement au jour de la rencontre etc.).

Le Médecin Fédéral sera chargé de traiter et d'anonymiser les éléments médicaux avant la transmission aux membres de la Commission Fédérale 5x5 pour traitement du dossier.

Dans le cadre d'une procédure contradictoire, la Commission Fédérale 5x5 décidera au vu des pièces fournies au dossier, s'il y a lieu :

- de déclarer l'équipe fautive forfait.
- de donner la rencontre à jouer.

3. Impossibilité de pénétrer dans l'établissement recevant du public le jour même de la rencontre

Dans le cas où une équipe est **dans l'impossibilité de pénétrer dans l'établissement recevant du public le jour même de la rencontre**, pour quelque raison que ce soit liée au protocole sanitaire, alors, le match ne pourra se tenir.

Le forfait automatique pour insuffisance de joueurs sera prononcé à l'égard de l'équipe fautive, sauf si celle-ci apporte à la Commission Fédérale 5x5, via le Médecin fédéral, **des éléments justifiant son impossibilité de rentrer dans l'établissement.**

Dans le cadre d'une **procédure contradictoire**, la Commission Fédérale 5x5 décidera au vu des pièces fournies au dossier, s'il y a lieu :

- de déclarer l'équipe fautive forfait ;
- de donner la rencontre à jouer.

PASS SPORT

Pour relancer le milieu associatif sportif après une saison fortement impactée par la crise sanitaire, le Président de la République a annoncé en mai dernier la mise en place du dispositif Pass'Sport.

L'objectif : inciter les 5,4 millions d'enfants éligibles à s'inscrire à la rentrée dans un Club sportif en leur permettant de bénéficier d'une réduction immédiate de 50€ sur le coût d'une licence pour l'année scolaire 2021-2022.

Les enfants éligibles au Pass'Sport sont ceux qui bénéficient soit de l'allocation de rentrée scolaire (âgés de 6 à 17 ans révolus au 30 Juin 2021), soit de l'allocation d'éducation pour l'enfant handicapé (âgés de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021) ou de l'allocation adulte handicapé (âgés de 16 à 18 ans).

Pendant l'été, leurs familles recevront par la poste un courrier du Ministère chargé des Sports qu'elles pourront présenter au Club lors de l'inscription qui devra être faite entre le 1er Juillet et le 31 Novembre 2021. Ce courrier accorde la réduction à chaque enfant du foyer.

Tous les Clubs affiliés à la FFBB peuvent participer au dispositif Pass'Sport. Pour pouvoir accueillir ces bénéficiaires et recevoir le remboursement des réductions accordées, les Clubs participants devront :

- Avoir un Compte Asso et se déclarer « Structure volontaire au Pass'Sport ».
- Accorder la réduction immédiate de 50€.
- Conserver une copie du courrier ou l'original si le courrier ne concerne qu'un seul enfant.
- Déclarer via le Compte Asso la liste des enfants inscrits avec le Pass'Sport (entre le 1er Septembre et le 31 Novembre 2021 – dates susceptibles d'être prolongées).

Il est donc essentiel que le Club possède un Compte Asso. Si ce n'est pas le cas, il lui est possible de s'en créer un de manière simple et rapide sur [le site du Compte Asso](#).

La DRAJES réalisera par la suite les contrôles nécessaires et transmettra les crédits et les informations aux CDOS qui, en tant que tiers payeurs, procéderont rapidement aux remboursements des Clubs.

La FFBB met aussi à disposition une adresse de contact : passsport@ffbb.com pour toutes questions.

Voir la vidéo explicative du CNOSF

Procédure remboursement clubs

PÔLE PRATIQUES SPORTIVES

Géraldine MONCORGÉ

CHAMPIONNATS SENIORS

Merci de vérifier régulièrement les demandes de dérogations qui parviennent dans les Clubs.

LISTES DE BRÛLÉS

Il est rappelé que chaque Club doit faire parvenir au Comité la liste de leurs joueurs brûlés en Séniors comme en Jeunes **10 jours** avant le début du Championnat en utilisant le document ci-dessous.

Télécharger le document type

COUPES DE LA LOIRE ET ANNEXES : URGENT

En cas de besoin, un tour de cadrage aura lieu le weekend des 30 et 31 Octobre 2021.

Le Premier Tour se déroulera les 18 et 19 Décembre 2021.

IMPORTANT : Rappel des règles de participation pour les CTC en Championnat Pré Régional

En **Championnat Pré Régional (PR)**, les joueurs **non issus du Club porteur** des droits sportifs doivent être titulaires d'une **Licence de Type ASTCTC**.

De même, pour le **Championnat PR**, une inter équipe (CTC) doit **avoir au minimum 5 joueurs du Club porteur** entrés en jeu.

ENGAGEMENT SUPPLÉMENTAIRES

U9MD2 Poule B	EN -ROCHE BASKET AL.
U11MD1 Poule D	EN -ROCHE BASKET AL.
U13MD3 Poule I	MARCIGNY BC.
U13FD3 Poule A	ST ETIENNE BASKET SOLEIL.
U13MD3 Poule G	L'HORME US engagement en n°4 (dimanche 14H)
U13MD3 Poule G	ST ÉTIENNE BTS engagement en n°1
U15MD3 Poule B	ST ÉTIENNE BTS engagement en n°2
U9FD2 Poule F	ST MARTIN LA PLAINE OB – engagement en n°3 – (dimanche à 10h45)
DM4 Poule D	ST ÉTIENNE COTE CHAUDE 3 – engagement en n°6 (dimanche à 16H30)

SUPPRESSIONS D'ÉQUIPES

U9MD1 Poule A	EN ROCHE ES 2.
U9FD2 Poule E	ST ÉTIENNE ASEB
U9MD2 Poule G	ST ÉTIENNE ASEB
U11FD2 Poule E	ST ÉTIENNE ASEB
U11FMD2 Poule I	ST ÉTIENNE ASEB
U15FD3 Poule C	ST ÉTIENNE ASEB
DF3 Poule A	ST PAL DE MONS
U20M.D1	LE CHAMBON FEUGEROLLES
U18FD3 Poule A	FRAISSES UNIEUX BC 3
U9MD2 Poule D	ST MARTIN LA PLAINE OB

FORFAIT GÉNÉRAL

U13MD2 Poule D	AUREC BC
U13FD3 Poule E	AS GRAZAC LAPTE
DM4 Poule G	PERREUX AIGLONS 2
DF4 Poule E	CHARLIEU AL
DM3 Poule D	BC AMPLEPUIIS

Prière aux Clubs des Poules concernées d'en prendre note.

MODIFICATIONS DE POULES

U20MD2 Poule A	LA RICAMARIE remplace LE CHAMBON FL (samedi à 16h)
U13FD3 Poule D	ENT-VILLARS remplace ENT-ROCHE ES (samedi à 18H15)

DESIDERATA

DM3 Poule F	ST SYMPHORIEN DE LAY joue ses matchs à domicile le samedi 18h00 (au lieu de dimanche matin)
U13MD2 Poule E	ST SYMPHORIEN LAY joue ses matchs à domicile le samedi à 16h15 (au lieu de 18h00)
U15MD3 Poule	ST SYMPHORIEN LAY joue ses matchs à domicile le samedi à 13h15
U18FD2	ST SYMPHORIEN LAY joue ses matchs à domicile le samedi à
DF4 Poule E	Entente JA MARS joue ses matchs à domicile le samedi à 20h00 (au lieu de 20h30)
U13FD3 Poule I	ST GERMAIN LESPINASSE joue à domicile à 14h30 (au lieu de 16h15)
U15MD2 Poule F	LE COTEAU PLAINES Entente joue à 14h30 (au lieu de 15h00)
U13FD3	PANISSIÈRES CA joue à domicile le samedi à 16H30 au lieu de 18H30
U15F.B	IE – MONISTROL joue à domicile le samedi à 15h15 au lieu de 17h
U15FD2.B SIGOLÈNE	IE – MONISTROL 2 joue à domicile le samedi à 16h au lieu de 15h15 (GM STE
U11MD2 Poule E BEAUBRUN	ST ÉTIENNE BTS joue à domicile le samedi à 14H (au lieu de 0H00) GM
DM3 Poule C 16H le samedi)	ST ÉTIENNE COTE CHAUDE joue à domicile le dimanche à 14H30 (au lieu de

DÉROGATIONS acceptées par le Comité

- DF2 Poule C** PERREUX AIGLONS – LE CERGNE se joue le 02/10/2021 à 19h30 (au lieu de 19h00)
- DF2 Poule C** PERREUX AIGLONS – AS THIZY 2 se jouera le 16/10/2021 à 20h00 (au lieu de 19h00)
- DF2 Poule D** BOISSET BC – EN AMPLEPUIS se jouera le 21/10/2021 à 20h00 (au lieu du 24/10/2021 à 14h30)
- DF2 Poule D** suite à rencontre inversée, horaire réajusté : BOISSET BC – EN LAGRESLE le 17/10/2021 à 14h30 (au lieu de 10h30)
- DF2 Poule D** LENTIGNY US – ST DEBNIS CABANNE se jouera le 23/10/2021 à 20h45 (au lieu du 24/10/2021 à 20h30)
- DM2** MONTCHAL VIOLAY – FOURNEAUX CS se jouera le 05/12/2021 à 15h00 (au lieu du samedi 04/12/2021 à 20h30)
- DM2 Poule D** EN LAGRESLE 3 – THIZY se jouera le 09/01/2022 à 10h30 (au lieu de 10h)
- U18FD2 Poule E** LE COTEAU PLAINES – EN CUBLIZE jouera le 16/10/2021 à 16h30 (au lieu de 17h00)
- U18FD2 Poule E** LE COTEAU PLAINES – BRIENNON jouera le 23/10/2021 à 16h30 (au lieu de 17h00)
- U18FD2 Poule E** LE COTEAU PLAINES – ST ROMAIN LA MOTTE jouera le 13/11/2021 à 16h30 (au lieu de 17h00)
- DF4 Poule D** NOIRETABLE BC – LE COTEAU PLAINES se jouera le 22/10/2021 à 20h30 (au lieu du 23/10)
- U15MD3 Poule G** ROANNE BCV – BELMONT COUBLANC se joue le 01/10/2021 à 19h00 (au lieu du 02/10)
- DM4 Poule H** MATOUR BC – BRIENNON CDJ 2 se joue le 01/10/2021 à 20h30 (au lieu du 02/10/2021)
- DF2 Poule D** LENTIGNY US – EN LAGRESLE se joue le 09/10 2/21 à 19h30 (au lieu de 20h30)
- DF3 Poule D** ST JEAN ST MAURICE – LE COTEAU BASKET 2 se joue le 01/10/2021 à 20h30 (au lieu du 02/10/2021)
- U18FD2 Poule E** EN CUBLIZE – BRIENNON CDJ se joue le 09/10/2021 à 18h30 à ST jean la Bussière (au lieu de 16h00 à Cublize)

ENTENTES

- U15MD3** Entente ST GERMAIN LESPINASSE – ST ROMAIN LA MOTTE

IMPORTANT : INFORMATIONS CHAMPIONNAT JEUNES ET MINI BASKET

Suite aux demandes de nouveaux engagements en Championnat Jeunes (U13 à U17-U18), Seniors (U20 et D4) comme en Championnat Mini Basket (U9 à U11) qui arrivent régulièrement cette semaine, nous ne pouvons plus rajouter de Clubs sur la PHASE 1.

En effet, ces manœuvres ont l'effet d'effacer toutes les modifications faites par les Clubs ainsi que les dérogations accordées.

Par contre, nous allons publier sur le BO, chaque semaine, les Clubs qui ont des équipes en attente de commencer le Championnat sur la PHASE 2. Ils pourront se contacter et prévoir des matches amicaux sur leurs catégories respectives.

Prière ainsi de nous faire parvenir vos demandes par mail :

Commission Sportive, pour les Championnats Jeunes et Séniors

sportive@loirebasketball.org

Commission Mini Basket pour le Championnat Mini Basket

baby-mini@loirebasketball.org

ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS 3x3

Les engagements en Championnats 3x3 Jeunes et Seniors sont ouverts. Nous adapterons la formule de ces Championnats en fonction du nombre d'équipes inscrites et nous vous proposerons un temps d'échange en Visio pour être au plus près de vos attentes concernant cette discipline.

Date limite d'engagements : 17 Octobre 2021

Engagements gratuits

Engager une équipe

LICENCES CONTACT

Les Licences Contact correspondent à des titres de participations individuelles et sont délivrées pour la durée de la saison en cours ou d'un évènement ponctuel.

Elles sont sollicitées directement auprès du Comité de la Loire et non par le Club.

Ces licences permettent à des non licenciés Clubs de respecter les obligations en matière d'assurance particulièrement lors de leur participation à des manifestations ponctuelles.

AIDE À LA PRISE D'UNE PREMIÈRE LICENCE SPORTIVE

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Loire (CDOSL) a mis en place cette saison une offre faisant bénéficier de 25 € pour toute première licence sportive prise au sein d'un Club ligérien.

Le Basket est, à ce jour, le premier bénéficiaire de ce dispositif avec 161 bons distribués.

Félicitations à tous les Clubs qui ont mené des actions depuis la rentrée pour promouvoir cette action (Forum des Associations, journées découverte, etc ...).

RECYCLAGE

La CDO remercie le Club du Coteau Basket pour la parfaite organisation des 2 recyclages Départementaux.

Au total, 109 Arbitres Officiels et Stagiaires présents. La chute du nombre d'Officiels est très inquiétante. Beaucoup de divisions couvertes jusqu'à présent ne le seront plus.

FORMATION INITIALE

Les inscriptions pour la Formation initiale sont ouvertes.

Nous allons proposer 2 formules cette saison :

Formule 1 : 5 séances les samedis matin : 20/11/2021 - 04/12/2021 - 18/12/2021 - 08/01/2022 - 22/01/2022. Une Formation sera réalisée sur chaque secteur (Stéphanois et Roannais).

Formule 2 : 2x2 journées pendant la première semaine des Vacances Scolaires de Décembre (2 jours) ET pendant la première semaine des Vacances de Février (2 jours). Les jours précis seront définis rapidement. Une seule Formation centrale est prévue à ce jour (adaptable en fonction du nombre d'inscrits).

Informations complémentaires et inscriptions : officiels@loirebasketball.org

FORMATION E-MARQUE V2

Comme prévu, la mise à disposition de la feuille de marque électronique e-Marque V2 est généralisée dès ce mois de septembre 2021, sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra-marin, toutes compétitions confondues (championnats, coupes, plateaux).

Au sein de chaque ligue régionale, un Chef de Projet Déploiement e-Marque V2 a été identifié.

Sa mission est d'accompagner les organisateurs de son territoire, ainsi que les clubs de son territoire, dans la prise en main et le déploiement d'e-Marque V2 à l'échelle locale. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de votre référent régional ; il se tient à votre disposition pour vous accompagner dans la prise en main du nouveau dispositif.

Ligue ARA : Alain SERRES Mail : alain.serres@aurabasketball.com – Portable : 06 83 57 68 21

En complément de votre référent territorial, des ressources pédagogiques ont été mises à votre disposition sur la plateforme SportEEf : Utiliser l'e-Marque V2 2020

- e-Marque V2 : Tutoriel de configuration des championnats pour les ligues et comités
- Utiliser e-Marque V2 2020 pour les clubs et OTM.

De plus, pour une parfaite utilisation d'e-Marque V2, nous vous conseillons :

1. De toujours télécharger la dernière version d'e-Marque V2 sur FBI (la dernière version disponible est la V. 1.2.56, celle-ci a été déployée le 16/09/21),
2. De préparer vos matchs en récupérant cette rencontre sur l'ordinateur qui sera utilisé à J-1 maximum (les codes de rencontre sont disponibles sur vos écrans de rencontre 7 jours avant la rencontre).

Enfin, l'assistance e-Marque V2 (assistanceemarqueV2@ffbb.com) se tient à votre écoute pour tout complément d'informations techniques.

Le pôle Formation propose une formation e-Marque V2 avant le début des Championnats ! N'hésitez pas à vous inscrire.

- Samedi 02/10 à Roanne

[Infos & inscriptions](#)

Nous vous rappelons également qu'une vidéo de présentation de l'e-marque V2 est accessible sur notre chaîne Youtube.

[Voir la vidéo](#)

FORMATION TECHNICIENS

Les inscriptions aux Brevets Fédéraux seront ouvertes fin Octobre.

Rappel : Le Comité remboursera la Formation (part Comité uniquement) à tous les Clubs dont les candidats auront suivi la totalité de la Formation.

FORMATION DIRIGEANTS

Le Centre de ressources et d'information des bénévoles piloté par le CDOS Loire propose des formations à destination du mouvement associatif sportif, en présentiel et en distanciel, n'hésitez pas à consulter le catalogue de formation et à vous inscrire.

[Catalogue des formations](#)

PÔLE DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

Nadine DELLA SAVIA

MINI BASKET

Rappel : la première journée du 03 Octobre 2021 se jouera ultérieurement à une date qui conviendra aux 2 Clubs et avant la fin de la première phase.

Les équipes engagées en U9 Plateau vont prochainement recevoir une invitation à une réunion pour élaborer le planning des rencontres.

BABY BASKET

Un formulaire « référents » Baby et Mini Basket a été envoyé aux Clubs, merci de le retourner au plus vite.

Les plateaux se dérouleront les 04 et 05 Décembre 2021, 29 et 30 Janvier 2022, 26 et 27 Février 2022 et 02 et 03 Avril 2022. Lorsque les Clubs auront retourné la fiche de renseignements Baby-Mini, le formulaire sera envoyé aux référents Babys.

CHALLENGE BENJAMINS

Comme chaque année, le Challenge Benjamins est une occasion pour travailler les fondamentaux individuels de manière ludique.

Cette année, nous souhaitons revenir au fonctionnement du système de secteurs.

Afin de préparer ces secteurs, et en attendant d'avoir les effectifs d'ensemble le plus précis possible, nous vous remercions par avance de contacter notre CTF :

Mathilde Geysant : mgeyssant-ctf@loirebasketball.org pour l'informer de votre volonté de participer et/ou d'accueillir une étape Club du Challenge Benjamins.

AIDE AUX CLUBS

Le Comité vous propose l'intervention gratuite de ses CTF. Vous pouvez les solliciter pour :

- Une aide à la reprise des activités.
- Un accompagnement sur un projet de diversification de l'offre de pratique (Basket Santé, Scolaire, Microbasket, ...).
- Une intervention technique spécifique.
- Une demande d'accompagnement des entraîneurs du Club.

Merci de prendre directement contact avec notre CTF Mathilde GEYSSANT, 07.71.84.44.65, mgeyssant-ctf@loirebasketball.org

OPÉRATION BASKET ÉCOLES

La plateforme OBE est ouverte aux enseignants du primaire (Élémentaire et Maternelle) depuis le 02 Septembre 2021.

Un grand nombre d'enseignants ont inscrit leur classe.

Rappel de la procédure :

- L'enseignant s'inscrit sur la plateforme www.basketecole.com et choisit un club partenaire (proximité très proche de l'école). Le principe est : « aller du Basket école vers l'école de Basket du Club voisin... ».
- Le Club sollicité valide son partenariat via FBI V2 onglet « Jeunesse / OBE ».
- Le Comité Départemental puis la FFBB valident à leur tour le partenariat. La validation de la FFBB déclenche l'envoi des identifiants (login et mot de passe) aux enseignants.
- L'enseignant reçoit ses identifiants afin de pouvoir utiliser son univers pédagogique virtuel et disposer du poster et diplômes en téléchargement.
- Toutes les validations faites pour le 15 de chaque mois entraînent l'envoi des ballons pour les classes via le Comité Départemental.
- Les enseignants pourront inscrire leur classe jusqu'au 01 Juin 2022 inclus.

LABELS CLUBS FORMATEURS

La plateforme est ouverte aux Clubs depuis le 02 septembre 2021. Les logins et mots de passe ont été envoyés aux structures.

À l'aide du lien suivant et des identifiants envoyés le Club pourra formuler sa demande jusqu'au 31 janvier 2022 :

<http://labels.ffbb.com>

VOS CONTACTS PRIVILÉGIÉS AU COMITÉ

Un doute sur la personne à contacter ? Appelez le secrétariat : **04 77 59 56 60**

PÔLE RESSOURCES

PRÉSIDENTE / Claudine Zentar
president@loirebasketball.org
06 82 84 89 52

CO-PRÉSIDENT / Jean-François Bourgeon
jfbourgeon@loirebasketball.org
06 76 21 83 26

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL / Kévin Couzon
secretariatgeneral@loirebasketball.org
06 35 34 14 87

TRÉSORIER / Antoine Béal
tresorier@loirebasketball.org
06 74 16 50 06

MOYENS GÉNÉRAUX / Jean-Jacques Béraud
salles-terrains@loirebasketball.org
06 27 49 35 09

QUALIFICATIONS / Kévin Couzon
qualifications@loirebasketball.org

PÔLE FORMATION

formation@loirebasketball.org

VP EN CHARGE DU PÔLE / Gilles Sanfilippo

TECHNICIENS & JOUEURS / David La Mela
technique@loirebasketball.org
06 44 29 74 47

OFFICIELS / Cédric Chatelard
officiels@loirebasketball.org
06 44 93 10 77

PÔLE DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

territoire@loirebasketball.org

VP EN CHARGE DU PÔLE / Nadine Della Savia

BABY-MINI BASKET / Céline Picq
baby-mini@loirebasketball.org

BASKET SANTÉ / Nadine Della Savia
basketsante@loirebasketball.org

PÔLE PRATIQUES SPORTIVES

sportive@loirebasketball.org

VP EN CHARGE DU PÔLE / Géraldine Moncorgé

BASKET 5X5 - ZONE NORD / Géraldine Moncorgé
gmoncorgé@loirebasketball.org
07 50 02 33 67

BASKET 5X5 - ZONE SUD / Martine Béal
mbeal@loirebasketball.org
07 86 17 26 65

BASKET 3X3 / Mathilde Ganivet
basket3x3@loirebasketball.org
06 72 00 14 48

AUTRES CONTACTS

MARKETING & PARTENARIATS / Simon Lérissel
slerissel@loirebasketball.org

DÉMARCHE CLUBS / Jean-François Bourgeon
jfbourgeon@loirebasketball.org

SALARIÉS

DIRECTEUR ADMINISTRATIF / Dylan Savoie
dsavoie@loirebasketball.org
07 71 80 78 20

CTF FORMATION / Geoffrey Luya
gluya-ctf@loirebasketball.org
07 71 81 13 33

CTF DÉVELOPPEMENT / Mathilde Geysant
mgeysant-ctf@loirebasketball.org
07 71 84 44 65

CHARGÉE DE COMMUNICATION / Océane Saby
communication@loirebasketball.org
04 77 59 56 62

SECRÉTAIRES ADMINISTRATIVES / Dominique Carrot - Florence Lacote - Nathalie Urbaniak
comite@loirebasketball.org • 04 77 59 56 60

NOS PARTENAIRES

Vous souhaitez devenir notre partenaire ? Contactez nous : dsavoie@loirebasketball.org